



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 16 décembre 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

150, rue du Collège (lot 3 058 754)

Demande de dérogations mineures visant à régulariser :

- l'avant-toit de l'abri d'auto attaché au bâtiment principal qui empiète dans la cour avant sur une largeur de 1,13 m au lieu d'au plus 0,7 m;
- la marquise du bâtiment principal qui empiète dans la cour avant et dont :
 - la largeur représente 59,2 % de la largeur de la façade avant au lieu d'un maximum de 25 %;
 - la superficie est de 7,1 m² au lieu d'un maximum de 5 m²;
 - la largeur est de 6,38 m au lieu d'un maximum de 4,5 m;

Le tout tel qu'exigé à l'article 3.2.1.2 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/B-24.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 28 novembre 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca